



Unité de soins prolongés complexes (USPC)



★ Qu'est-ce qu'une USPC ?

L'USPC est un lieu de soins/lieu de vie en milieu hospitalier qui a pour vocation de prendre en charge des patients ayant un handicap lourd ou complexe qui rend difficile le retour/maintien à domicile ou l'orientation vers le secteur médico-social.

L'équipe pluriprofessionnelle de cette unité assure des soins à la fois techniques et rééducatifs autour d'un projet personnalisé.

★ Public cible

Personnes âgées de plus de 18 ans qui répondent au moins à un des critères d'admission suivants :

- L'association de plusieurs déficiences : motrices, respiratoires, cognitives, psychiatriques (pathologies psychiatriques stabilisées ou adaptées à une hospitalisation en secteur ouvert) et/ou comportementales, médicales ;
- Des conséquences sévères en termes de limitation d'activité et de dépendance humaine et technique nécessitant le recours à des dispositifs médicaux lourds (nutrition entérale et parentérale, trachéotomie, ventilation assistée) ;
- Une complexité médicale du fait de comorbidités associées.

La prise en charge en USPC est généralement indiquée à distance de la survenue des lésions initiales, quand la situation médicale s'est stabilisée, et qu'une prise en charge en rééducation d'entretien est nécessaire. Le programme de rééducation doit être terminé, sans attente d'une amélioration.

Pour plus d'informations sur le profil de patients pris en charge par une USPC, se référer au [cahier des charges de l'USPC édité par l'ARS IDF](#).

Les pathologies prises en charge sont essentiellement d'origine neurologique, traumatique, vasculaire ou neuro-dégénérative.

★ Modalités d'accès

L'USPC est une unité de soins de longue durée. L'admission est effectuée sur demande d'un médecin par le logiciel [Via-Trajectoire](#) : module sanitaire (source : trajectoire.sante-ra.fr) depuis un établissement et/ou sur demande du médecin traitant depuis le domicile. Une réunion de préadmission peut être organisée en amont de l'accueil dans l'unité.

★ Missions /activités

La prise en charge dans l'unité comporte :

- Une prise en charge médicale globale des complications possibles du handicap et la gestion des soins techniques (trachéotomie, gastrostomie, ventilation, escarre, etc.) ;
- Une rééducation d'entretien, personnalisée, pluridisciplinaire (mobilisation, verticalisation, kinésithérapie respiratoire, rééducation cognitive, travail de la déglutition, de la voix et du souffle en orthophonie, relaxation et détente en psychomotricité, confection et adaptation d'orthèses ou autres aides techniques) ;
- Un soutien psychologique du patient et de ses proches ;
- Un accompagnement social du patient et de sa famille (organisation de permissions thérapeutiques, adaptation du domicile, éducation thérapeutique des aidants...)

- Une réflexion éthique pluridisciplinaire et pluri professionnelle initiée dès l'admission du patient.
- Elaboration d'un projet de vie adapté à la situation clinique et sociale du patient et, si c'est envisageable, une orientation en aval de l'USPC (FAM, MAS, domicile...).

★ Intervenants professionnels

L'unité peut être composée de médecins spécialistes en Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) ou ayant un diplôme spécialisé en MPR , médecin généraliste gériatre, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, kinésithérapeutes, orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, enseignants en activité physique adaptée (EAPA), nutritionnistes, diététiciens, animateurs, assistants sociaux et psychologues.

★ Autorité, financement et coût pour l'utilisateur

L'autorisation de fonctionnement de l'USPC est délivrée par l'Agence Régionale de Santé Ile de France (ARS IDF). Les frais en USPC sont pris en charge par l'ARS IDF et il n'y a pas de coût pour l'utilisateur.



Pour en savoir plus

- [Rechercher une USPC en Ile de France dans l'annuaire de l'offre handicap neurologique*](#) (annuaire en cours de peuplement)
- [Cartographie des USPC en Ile de France](#) (source : crftc.org)

[*Guide d'utilisation de l'annuaire](#)

